

L'accès aux études de santé (PASS et LAS)

L'objectif de la réforme de l'accès aux études de santé est de diversifier les profils des étudiants tout en sécurisant leur poursuite d'études.

L'accès aux études de santé se fait via Parcoursup par deux parcours distincts :

PASS

(Parcours d'Accès Spécifique Santé)



Majeure Santé et Mineure Hors Santé

Un cursus intensif centré sur les sciences médicales avec une option disciplinaire externe.

LAS

(Licence Accès Santé)



Majeure Hors Santé et Mineure Santé

Une licence classique (Droit, Économie, etc.) intégrant des enseignements de santé.

Si l'étudiant valide sa 1^{ère} année (obtention d'au moins 60 crédits ECTS) : il candidate aux études de santé MMOP.

[Modalités d'admission aux études de santé](#)



Médecine



Maïeutique



Odontologie



Pharmacie

? Les options de poursuite en cas de non admission en MMOP :

L'année a été validée (60 ECTS)

Après un PASS : poursuite en LAS 2 pour tenter sa deuxième chance d'accès à MMOP

Après une LAS 1 : poursuite en LAS 2 pour tenter sa deuxième chance d'accès à MMOP

L'année n'a pas été validée

Après un PASS :

- Pas de redoublement possible
- Réorientation via Parcoursup (hors PASS et LAS)

Après une LAS 1 :

- Redoublement possible (hors PASS et LAS)
- Réorientation via Parcoursup (hors PASS et LAS)



Et pour
kiné ?

A l'Université Clermont Auvergne, le PASS et les LAS ouvrent l'accès aux études MMOP.

Deux voies d'accès aux études de kinésithérapie sont possibles à l'UCA :

- La licences Sciences pour la santé parcours Réadaptation (trois mineures possibles : sciences de l'éducation, sciences de la vie et STAPS)
- La licence STAPS passerelle kiné

Dans d'autres université, PASS et LAS proposent le portail MMOP-K (kiné) : l'information est systématiquement indiquée sur la fiche formation.